

Image not found or type unknown



Droit à l'ancre dans les ports en France

Par **ploch**, le **30/05/2008** à **10:34**

Ma question:
Je m'apprête à acheter une société artisanale qui loue des bateaux. Cette société possède 6 petits bateaux de plaisances ancrés dans un port municipal du midi de la France. En achetant cette société, la municipalité peut-elle m'enlever le droit à l'ancre, acquis par mon prédécesseur. Existe-t-il un bail cessible au repreneur dans ce cas, y a-t-il des droits spécifiques dans chaque port, ou un droit général ? Ou puis-je me procurer les textes légaux.
Bien cordialement